

M. WHITE: Le ministre sait probablement que son ministère avait confié la direction des travaux à un ingénieur très compétent et qu'on ne pouvait rien dépenser sans son approbation. Il doit également savoir qu'on a fait des vérifications et qu'on a exercé une surveillance appropriée sur toutes les dépenses. Combien M. Miller a-t-il dépensé pour mettre cette mine en production?

L'hon. M. CRERAR: Je fournirai ce renseignement avec plaisir si nous l'avons.

M. WHITE: Je suis certain que le ministre doit l'avoir car je sais exactement comment les choses se sont passées. On a exercé un contrôle rigoureux et aucun argent ne pouvait être avancé,—ces conditions sont toutes arrêtées par contrat,—sans le consentement de l'ingénieur du ministère.

L'hon. M. CRERAR: Je n'ai pas ce renseignement sous la main, mais si nous pouvons le trouver dans les archives du ministère nous le ferons. Je pourrai le communiquer au comité demain si nous ne terminons pas l'étude des crédits ce soir, ou je le fournirai à l'honorable député privément, comme il le voudra.

M. WHITE: Le ministre est-il au courant de l'utilisation par M. Miller d'une partie de ces \$35,000, après la mise en exploitation de la mine?

L'hon. M. CRERAR: On m'informe que nous n'en savons rien.

M. WHITE: Je pense que ce n'est pas satisfaisant, parce que personne n'aurait pu surveiller la chose plus exactement que l'ingénieur fourni par le service même du ministre. On a tenu minutieusement compte de tout et il y a eu des vérifications. Le ministre devrait posséder ce renseignement.

L'hon. M. CRERAR: J'aurais dû dire que je n'ai pas ces renseignements ici, ce soir. Il se peut que cela se trouve dans l'un des rapports que le ministère possède au sujet de cette exploitation. Ce serait un document public et je n'aurais aucune objection à le remettre à l'honorable député, mais je ne l'ai pas ici, ce soir.

M. WHITE: Le ministre vient de dire que les fonds avancés en vertu de ces contrats ont été remboursés sous forme de redevances à raison de \$3 la tonne. On a répondu à la question que j'ai posée dans le document parlementaire n° 169. La question n° 9 était ainsi conçue:

L'exploitant est-il autorisé à réaliser un bénéfice avant d'avoir remboursé le plein montant des fonds avancés par le Gouvernement?

[L'hon. M. Crerar.]

Et la réponse disait:

Aux termes du contrat, les exploitants sont autorisés à utiliser les soldes de revenu, après avoir effectué les paiements au Gouvernement pour continuer les travaux d'exploitation minière. Il est douteux que ces soldes de revenu soient plus que suffisants pour continuer les travaux nécessaires d'exploitation minière.

Le document montre que M. Miller a produit environ 2,377 tonnes et a remboursé \$7,229.95. Le ministre sait-il quels bénéfices M. Miller a réalisés sur ces 2,377 tonnes de fluorine qu'il a produites et vendues?

L'hon. M. CRERAR: Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet. Comme je l'ai dit, ces contrats ont été conclus sur une base plus ou moins arbitraire d'un certain remboursement par tonne de minerai extrait. Dans le cas de M. Miller, ces remboursements ont été effectués. Quant à savoir si M. Miller avait encore des fonds disponibles après avoir payé ses autres dépenses, je n'en sais rien. L'honorable député a peut-être raison de reprocher au Gouvernement d'avoir conclu un tel contrat, mais le remboursement de ces avances a été calculé sur une base que les fonctionnaires du ministère ont jugée juste et raisonnable. Je n'ai pas à m'excuser d'avoir accepté leurs conseils. M. Miller aurait pu toucher un gisement plus riche ou bien retirer quelque autre avantage que j'ignore. Je ne sais pas s'il a réalisé un profit ou non. Tout ce que je sais c'est que nous lui avons consenti certaines avances d'argent qu'il devait rembourser à raison de tant par tonne de minerai extrait. Jusqu'à date, il a remboursé \$7,000 et le Gouvernement détient une créance privilégiée sur toutes les recettes tangibles découlant de cette subvention jusqu'à remboursement complet du prêt.

M. WHITE: Le ministre admet qu'il ignore si M. Miller a réalisé des bénéfices. Néanmoins, je ferai remarquer que lorsque le minerai de spath fluor fut vendu à diverses aciéries, toutes les ventes reçurent l'approbation de l'ingénieur du ministère des Mines et ressources. Elles ont des copies des lettres de voiture et de tous les documents nécessaires. Elles pourraient savoir par le retour du chèque quel profit aurait pu réaliser M. Miller.

Je crois savoir que, durant le peu de temps qu'il administra la mine, M. Miller, qui était fonctionnaire permanent de l'Etat, à Ottawa, a réalisé un profit de \$10,000 à \$25,000 grâce à la subvention de \$34,000 à même les fonds publics dont il a profité car il n'avait lui-même aucunement les moyens de financer l'exploitation de la mine. Par contre, le ministre, ses hauts fonctionnaires, ses ingénieurs ou quelqu'un de son ministère devraient être au